

N° 194/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

MSAP Quingey et Assistante de gestion : Achat matériel informatique → demande subvention DETR

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-194-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018



*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 du 22/09/16 de création de la Communauté de Communes Loue Lison à compter du 1^{er} janvier 2017 et notamment l'article 4 fixant le siège de la CCLL à Ornans.

Considérant :

- ♦ Les besoins en personnel supplémentaire pour assurer la gestion administrative et donc le recrutement d'une assistante de gestion en BTS alternance,
- ♦ La nécessité d'équiper la MSAP de Quingey d'un matériel informatique,

Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 1 750 € HT, la CCLL sollicite un financement DETR à hauteur de 50 %, soit 875 €.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le coût d'achat de deux postes informatiques pour la somme de mille sept cent cinquante euros (1 750 €) HT,
- Autorise le Président à solliciter 50 % de DETR, soit 875.00 €,
- Demande l'autorisation d'engager la dépense avant notification de subvention.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président